

Secrétariat

Monbijoustrasse 61
3007 Berne

Tél.: 031 351 38 28

coordination@inter-pret.ch

www.inter-pret.ch

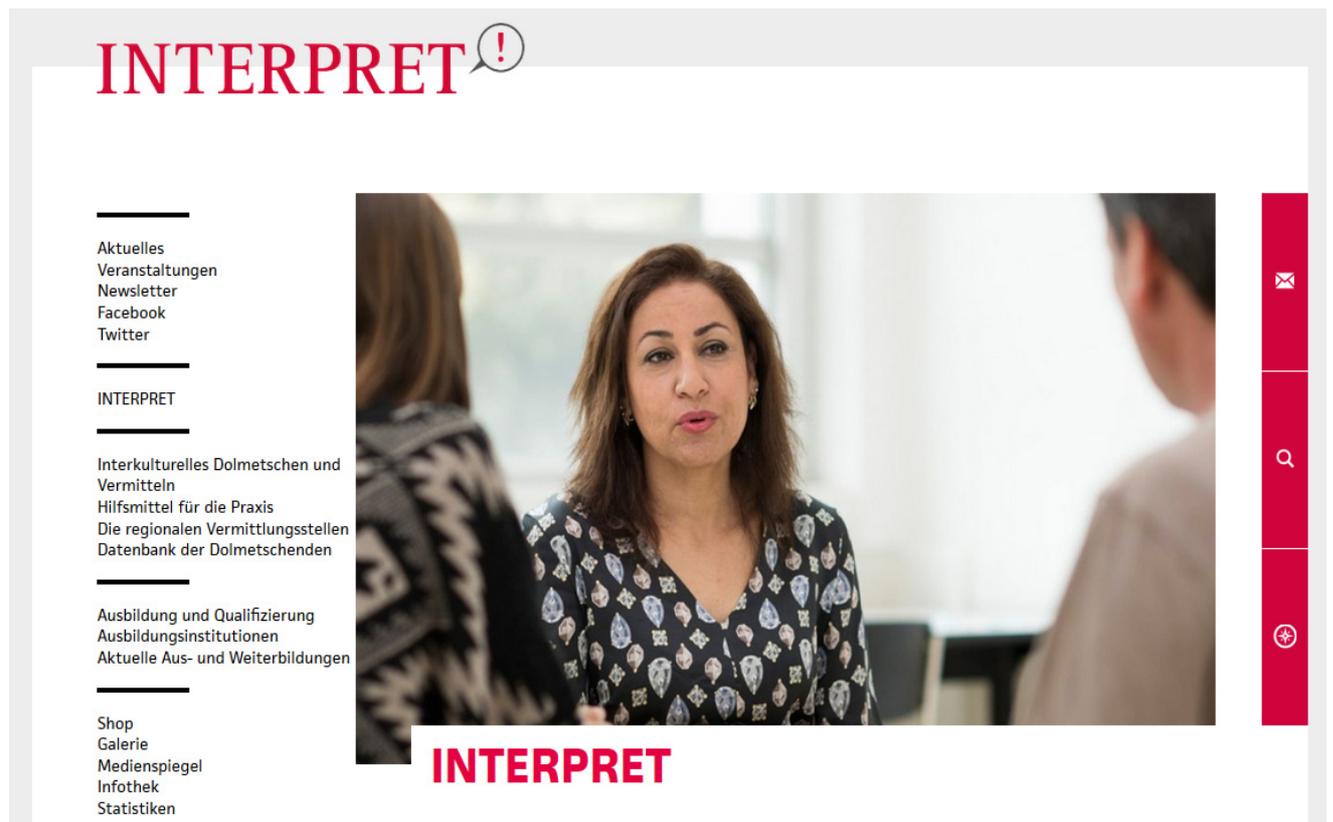
INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato
e la mediazione interculturale

Rapport annuel 2016



The screenshot shows the website layout with the following elements:

- Header:** The word "INTERPRET" in red, followed by a speech bubble icon containing an exclamation mark.
- Left Navigation Menu:**
 - A horizontal line above the text: "Aktuelles", "Veranstaltungen", "Newsletter", "Facebook", "Twitter".
 - A horizontal line above the text: "INTERPRET".
 - A horizontal line above the text: "Interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln", "Hilfsmittel für die Praxis", "Die regionalen Vermittlungsstellen", "Datenbank der Dolmetschenden".
 - A horizontal line above the text: "Ausbildung und Qualifizierung", "Ausbildungsinstitutionen", "Aktuelle Aus- und Weiterbildungen".
 - A horizontal line above the text: "Shop", "Galerie", "Medienspiegel", "Infothek", "Statistiken".
- Central Image:** A photograph of a woman with long brown hair, wearing a dark patterned top, looking towards the right. She is in a professional setting, possibly a meeting or interview.
- Right Sidebar:** A vertical red bar containing three icons: an envelope (mail), a magnifying glass (search), and a plus sign (add).
- Footer:** The word "INTERPRET" in red, centered below the main image.

Berne, le 31 mars 2017

Une année étonnamment mouvementée

Après les festivités de 2015, le comité et l'équipe d'INTERPRET s'attendaient à une année 2016 tranquille. Il n'en a rien été. Avec le recul, l'année de référence marque plutôt le début d'une phase de transition. Une fois encore, différents changements particulièrement importants au sein d'INTERPRET, et plus généralement dans le paysage de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle, restent pendants.

A l'interne, il faut mentionner avant tout les réflexions et les travaux préparatoires en vue du transfert de l'office de qualification de Bellinzone à Berne. Au cours de l'année 2017, les tâches accomplies jusqu'ici par l'office de qualification géré par IDEA, seront confiées à l'équipe du secrétariat d'INTERPRET à Berne. Les clarifications liées à ce transfert quant aux aspects de structures, finance et personnel, ont occupé la seconde moitié de l'année de référence.

Mais les changements qui, de l'extérieur revêtent davantage d'importance, sont ceux qui se profilent dans le domaine de l'interprétariat communautaire. L'entrée avec succès sur le marché d'un service d'interprétariat à but lucratif en Suisse romande a montré clairement que les structures et les processus, guère mis en discussion ces dernières années, ne sont pas immuables. Des discussions autour des questions relatives à ce nouvel acteur ont eu lieu principalement dans les régions concernées de Suisse occidentale ; il en a découlé très nettement qu'il fallait envisager au moins une analyse et éventuellement aussi un réaménagement de l'ensemble du système sur le plan national. INTERPRET, considérant qu'il est de sa responsabilité d'endosser un rôle actif dans ce processus, a ainsi entamé des réflexions et des travaux préliminaires allant dans ce sens.

A cet égard, au moins la seconde moitié de l'année 2016 a été marquée par des thèmes et des propositions qui auront des effets bien au-delà de la fin de l'année. Selon toute vraisemblance, 2017 sera une année décisive pour tout le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle – les premiers pas vers un profond changement et des innovations ont déjà été accomplis en 2016.

L'association INTERPRET

Comité

Le comité d'INTERPRET opère principalement en retrait, comme son rôle le requiert. Vu de l'extérieur, ce sont l'office de qualification et le centre de compétence qui apparaissent au premier plan : c'est là où se déroulent les activités et les services concrets et où travaillent les personnes de contact pour toutes les questions concernant l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle. Malgré cela, l'importance du comité ne doit pas être sous-estimée. De par sa composition et grâce aux multiples expériences, compétences et contacts de ses membres, il peut assurer que les activités et les produits d'INTERPRET atteignent un haut degré de cohérence du contenu et de la forme et obtiennent un vaste soutien à différents niveaux professionnels et sociaux.

Durant l'année de référence, la **composition du comité** était la suivante :

Josiane Aubert, présidente	Ancienne conseillère nationale (PS) du canton de Vaud, ancienne vice-présidente de Travail Suisse
Barbara Ackermann, vice-présidente	Ancienne responsable du département « Finances et services » de l'OSEO à Schaffhouse et ancienne responsable du domaine « Médiation et conseil »
Regina Bühlmann	Déléguée aux questions de migration au sein du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Barbara Cavelti	Déléguée à l'intégration du canton d'Argovie, responsable de la section Intégration et conseil à l'Office de la migration
Necdet Civkin	Interprète communautaire avec certificat INTERPRET et brevet fédéral, détenteur du diplôme « CAS Gerichts- und Behördendolmetschen » (interprétariat auprès des autorités judiciaires et administratives) de la ZHAW
Fiammetta Jahreiss-Montagnani	Responsable du centre régional zurichois de la Fondation ECAP (jusqu'en août 2016), vice-présidente de la commission fédérale des migrations (CFM)
Ariane Montagne	Coordinatrice du service d'interprétariat du Bas-Valais AVIC (Association Valaisanne pour l'Interprétariat Communautaire)
Claudia Studer	Responsable de la formation et de l'assurance qualité au bureau régional EPER des deux cantons de Bâle dans le cadre du projet MEL, formation et formation continue en interprétariat communautaire et médiation interculturelle.

Membres

Les membres de l'association INTERPRET sont, d'une part, des institutions et des organisations (services d'interprétariat, institutions de formation, œuvres caritatives et autres organisations) ainsi que des particuliers (pour la plupart des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s). Le nombre des membres collectifs a de nouveau légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+5). En revanche, le nombre de membres individuels a baissé de 14 personnes. Dans l'ensemble, l'année associative 2016 a toutefois été placée sous le signe de la constance.

La composition des membres de l'association INTERPRET se présente comme suit au 31 décembre 2016 :

	Allemand	Français	Italien	Total
Membres collectifs	18	5	2	25
Membres individuels*	185	43	2	230

* dont interprètes communautaires certifiés : 187

Le secrétariat

Les tâches du secrétariat d'INTERPRET correspondent aux tâches habituelles, principalement administratives, du secrétariat d'une association. Le secrétariat, tout comme le centre de compétence, est situé au numéro 61 de la Monbijoustrasse à Berne et est dirigé par Michael Müller.

Activités de l'association

Les activités réalisées explicitement au nom de l'association INTERPRET au cours de l'année écoulée ont été les suivantes :

Journée professionnelle du 19 mars

La journée professionnelle 2016 intitulée « En équilibre » a été organisée par les collaboratrices et les collaborateurs du centre de compétence et de l'office de qualification, et réalisée avec les membres de la commission qualité CQ. Dans différents ateliers, les participant-e-s ont abordé le thème en travaillant sur la respiration et la voix, le stress et les émotions, les rôles variés (« chapeaux »), la présence (du corps) et la concentration, ou ont approfondi leurs expériences ayant trait à l'équilibre dans l'activité d'interprète communautaire au sein de groupes d'intervision. Comme toujours, la journée professionnelle a fait la part belle aux discussions sur les expériences, les questions et les exemples concrets issus de la pratique au quotidien des participant-e-s. Avec la participation de plus de 70 personnes, pour la plupart des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s, l'édition de la journée professionnelle annuelle d'INTERPRET a, cette année également, suscité un vif intérêt.

Assemblée générale ordinaire du 31 mai

Outre les affaires statutaires habituelles et la réélection complète du comité, l'assemblée générale s'est penchée sur la norme ISO 13611 et les différentes stratégies de professionnalisation dans le vaste champ d'activité de l'interprétariat en Suisse. L'analyse de la première norme internationale sur « l'interprétation en milieu social » a montré, de manière réjouissante, une grande conformité entre le contenu de la norme et les efforts entrepris par INTERPRET pendant de longues années. Par exemple, on y formule clairement ce qui représente le but de l'interprétariat dans ce domaine : l'assurance d'une égalité d'accès de tous aux prestations des services publics. Cela confirme la conviction d'INTERPRET que la collaboration avec des interprètes communautaires peut être considérée comme un outil à disposition des professionnels pour accomplir leurs tâches sans discrimination et avec une excellente qualité. On peut juger également positif le fait que la norme formule les droits et les obligations de toutes les personnes impliquées dans la prestation, et par conséquent non seulement des interprètes, mais aussi des professionnels et des services d'interprétariat. Dans les lignes directrices destinées aux interprètes, on constate que ceux-ci, par exemple, sont aussi tenus d'intervenir s'ils se rendent compte d'un malentendu, même si leur tâche ne consiste pas à clarifier des malentendus ou d'y remédier.

La discussion sur les différentes stratégies de professionnalisation dans le domaine de l'asile, de la justice, de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle a clairement montré que la recherche de synergies et de coopérations devait se poursuivre, mais qu'il faudra toujours distinguer le plan de la qualification d'une part et le recrutement et l'engagement d'autre part. Alors que pour le premier, une coordination et une harmonisation renforcées semblent possibles, la seconde reste toujours du domaine de compétence des secteurs et institutions concernés.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est publié sur le site d'INTERPRET > INTERPRET > Association INTERPRET.

Centre de compétence

Personnel et structures

Avec le secrétariat de l'association, le centre de compétence est situé à la Monbijoustrasse 61 à Berne. En sous-location auprès de l'Union syndicale suisse USS, le centre de compétence occupe un bureau dans lequel cinq collaboratrices et collaborateurs se partagent maintenant quatre places de travail.

L'équipe du centre de compétence était composée durant l'année de référence de Michael Müller (directeur du centre de compétence et secrétaire général d'INTERPRET), de Neela Chatterjee (collaboratrice scientifique), de Lena Emch-Fassnacht (collaboratrice scientifique / responsable de projet), de Susanna Paoletti (collaboratrice administrative) et de Dominik Huber (comptable).

Pendant l'année de référence, le secrétariat fide était rattaché au centre de compétence. Sa direction était aussi assurée par Michael Müller avec, à ses côtés, Susanna Paoletti et Dominik Huber qui travaillent pour INTERPRET et fide.

Activités 2016

Service d'information et de documentation

[Le site Internet www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

Le site Internet est la plate-forme d'information centralisée pour toutes les questions concernant l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle. En cela, elle est appréciée et utilisée par de nombreuses organisations et personnes. Cela apparaît entre autres à travers les données statistiques relatives à l'utilisation du site Internet : avec plus de 1'800 visites par mois (un peu moins que l'année précédente), près de 60% de nouveaux visiteurs, quasi quatre pages consultées par visite et une durée de visite moyenne de quatre minutes, ainsi qu'un taux de rebond (visites très courtes et visites au cours desquelles une seule page est consultée) d'un petit 40%, on peut encore qualifier d'excellente l'utilisation du site d'INTERPRET. Sa maintenance et sa mise à jour continues en trois langues représentent d'ailleurs des tâches non négligeables.

Le nouveau site activé au début de l'année de référence a reçu un écho positif de la part des utilisatrices et utilisateurs. Le défi de structurer clairement les nombreuses bases et informations, reste énorme. Dans ce contexte, le développement du site représente une tâche permanente du centre de compétence.

Cela vaut également pour la banque de données qui fonctionne en arrière-plan. Le transfert de l'ensemble des données relatives à la qualification et la correction d'erreurs dans l'affichage des interprètes communautaires certifiés dans la recherche en ligne sur le site ont pris beaucoup plus de temps que prévu, et n'ont pu être

achevés qu'à l'été 2016. Le travail accompli par les collaboratrices de l'office de qualification a été énorme mais il est justifié : la nouvelle banque de données ne permet pas seulement la connexion directe avec le site Internet, mais facilite aussi la facturation, l'administration, la mise à jour et l'utilisation concrète des données, par exemple pour l'envoi de la newsletter ou l'élaboration de synthèses et de statistiques.

Infothèque et service de documentation

Par le biais de différents canaux (diverses newsletters, questions et remarques, contacts personnels, etc.), un volume important d'informations parvient à INTERPRET. Ces dernières sont complétées activement grâce à des recherches systématiques internes et, si elles sont pertinentes, mises à disposition sur la plateforme Internet d'INTERPRET, dans le domaine « Actualités » ou dans la rubrique « Infothèque ».

Si l'infothèque remplit de plus en plus des fonctions d'archives, la rubrique « Actualités » se doit, elle, d'être constamment à jour. Elle est donc généralement actualisée toutes les 2 ou 3 semaines.

Le service de documentation physique géré parallèlement à l'infothèque électronique a été supprimé en raison du manque de demandes. Les principaux travaux de base sont disponibles pour un usage interne, vers l'extérieur nous entendons donner la priorité à l'infothèque électronique.

Statistiques

Depuis 2015, INTERPRET a la responsabilité de l'évaluation et de la publication des données statistiques relatives aux interventions d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle. Au printemps, les chiffres correspondants de l'année précédente sont relevés et évalués par tous les services d'interprétariat à l'aide d'un formulaire élaboré en commun. Des données relatives à toutes les langues, à tous les domaines d'intervention et à la qualification de tous les interprètes, sont saisies.

En avril, le centre de compétence a publié les statistiques concernant les interventions de 2015. Il en résulte que la hausse annuelle des interventions s'est également poursuivie dans l'année de référence 2015 atteignant un nouveau record (+ 14%), avec un total de 246'251 heures pour 190'220 interventions. Parmi les langues d'interprétariat les plus sollicitées, le tigrinya a occupé la première place, suivi de l'arabe, albanais, tamil, portugais, turc, bosniaque/croate/serbe, farsi, espagnol et somali. Le tigrinya et l'arabe enregistrent la plus grande augmentation d'heures d'intervention. Au total, les prestations d'interprétariat ont eu lieu en 87 langues différentes. Le domaine le plus important en matière de chiffres a de nouveau été la santé, avec 56% des interventions. 29% des heures d'intervention ont eu lieu dans le domaine social et 11 % dans celui de la formation.

Activités de relations publiques et sensibilisation

Rien n'a changé quant aux **éléments centraux** de la communication. L'interprétariat communautaire représente une prestation professionnelle pour les professionnels, qui leur permet d'accomplir leur mission sociale avec qualité et sans discrimination. Pour garantir cela, il faut que la collaboration avec des interprètes communautaires soit connue, qu'elle soit mise en pratique de manière ciblée, ancrée dans les institutions et que son financement soit assuré. Il faut en outre que les concepts, rôles, compétences et conditions cadres soient définis avec clarté.

L'équipe du centre de compétence constate que ces aspects sont reconnus par de nombreuses institutions et sont bien mis en place dans de nombreux endroits. Les plus grands défis sont actuellement liés au financement et à l'argumentation par rapport aux coûts et aux avantages.

Infomail

L'infomail, qui paraît trois à quatre fois par an, est un élément central des activités de relations publiques (en plus du site Internet). Durant l'année de référence, les numéros suivants avec leurs contenus respectifs ont été publiés :

- Mai : Journée professionnelle « En équilibre », stratégie de communication (ic – en face à face – par téléphone), statistiques, CII, publication de l'examen professionnel, nouvelles du CC et de l'OQ, informations sur des manifestations. Nouveauté en 2016 : informations des partenaires.
- Septembre : Rétrospective des colloques (NPIT Winterthour, Mons), manuel d'entraînement pour les interprètes dans le domaine de l'asile, CII, nouvelles du CC et de l'OQ (révision des descriptifs de module et des lignes directrices pour la mise en œuvre des modules ainsi que l'EP), indications et informations des partenaires.
- Décembre : Nouveau look ! Formation intensive, interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires, interprétariat dans l'orientation professionnelle, infos sur la qualification (module 10, CNC, révision module 2 VA), infos des partenaires, aperçu du calendrier 2017.

L'infomail est diffusé par voie électronique et, à l'heure actuelle, la version en allemand compte quelque 2000 destinataires et la version en français autour de 500. Tous les numéros de l'infomail ainsi que de la nouvelle newsletter sont disponibles pour le téléchargement dans la (nouvelle) rubrique « Newsletters ».

Travail médiatique

Des contributions sur le thème de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle ont pu être publiées aussi durant l'année de référence :

- Février : Article dans SozialAktuell : « Dialog zu dritt » schafft Vertrauen. Interkulturelles Dolmetschen baut Brücken - sprachlich, sozial, kulturell (Le dialogue comme base de confiance. L'interprétariat communautaire bâtit des ponts sur le plan linguistique, social, culturel)

- Mars : Panorama : « Wir sind gar nicht auf die Idee gekommen » (Il ne nous est absolument pas venu à l'idée)
- Septembre : Sécurité sociale CHSS 3/2016 : L'interprétariat communautaire dans les institutions de la CII
- Octobre : Terra Cognita Automne 29/2016 : Mettre à profit le potentiel existant (CII)
- Novembre : Reportage tv « Mangelware Dolmetscher » (Manque d'interprètes) dans l'émission « 10vor10 » du 24.11.

Plusieurs autres articles ont été rédigés vers la fin de l'année mais n'ont paru qu'en 2017.

Ces publications ainsi que d'autres sont disponibles dans la rubrique « Médias », avec des liens directs pour le téléchargement.

Activité de conseil

Le centre de compétence répond aux appels téléphoniques aux heures de bureau habituelles. Des demandes écrites peuvent lui être aussi adressées en tout temps par e-mail ou par le biais du formulaire de contact sur le site Internet.

L'équipe du centre de compétence ne tient pas de statistiques quant aux demandes auxquelles elle a répondu. Cette année également les questions concernant la formation et la qualification des interprètes relatives, entre autres, à la formation intensive (cf. page 11) ont été les plus importantes.

Globalement, l'offre de conseil est moins souvent sollicitée que ce que nous avons escompté. Les rencontres périodiques avec les services d'interprétariat sont très importantes pour l'échange de conseils et de soutiens avec ceux-ci, alors que la présence aux colloques de la Conférence des délégués cantonaux et communaux à l'intégration CDI est particulièrement importante pour les rapports avec les services spécialisés cantonaux et communaux. Les idées qui y sont évoquées et les contacts bilatéraux soulèvent toujours de nouvelles questions concrètes.

Contributions dans le cadre d'événements organisés par des tiers

Les collaborateurs/trices du centre de compétence ont pris part à de nombreux événements et ont effectué du travail de relations publiques et de sensibilisation pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, sous des formes très diverses.

Le centre de compétence a apporté une contribution sous forme d'exposé ou d'atelier lors des manifestations suivantes :

- 18.04 : Formation continue dans le domaine des soins, Frauenklinik Aarau : Dolmetschen - in der Praxis (Input) (Interprétariat dans la pratique – input)
- 30.04 : Colloque « "Flüchtlingskinder in der Volksschule » (Les enfants réfugiés à l'école), HEP Berne (atelier)

- 5-7.05 : 3rd International Conference on Non-Professional Interpreting and Translation : participation au panel avec le Tribunal cantonal du canton de Zurich, Juslingua et le service « Lingua » du SEM
- 11.05 : Atelier « Erfolgreiche Elternzusammenarbeit im interkulturellen Kontext » (Collaborer avec succès avec les parents dans un contexte interculturel) à la journée du travail social en milieu scolaire, Berne
- 24.05 : 2^{ème} journée nationale sur le thème Santé et pauvreté
- 26.10 : Journée de formation continue au centre de formation AI « Erkennen und Einbinden kultureller Aspekte in die medizinische Beurteilung » (Reconnaître et intégrer les aspects culturels dans l'expertise médicale), Zurich
- 22.11 : Table ronde « Alter und Migration » (Age et migration), Lyss
- Journées (mars, juin et novembre) de la Conférence des délégués cantonaux et communaux à l'intégration CDI

A d'autres occasions, INTERPRET a été présent avec un stand d'information :

- 24 juin : 2^{ème} Journée nationale Santé & pauvreté
- 2 novembre : Journée de la CFM : Travailler dans une société de migration (bornes audio et flyer communication)
- 15 novembre : Swiss Public Health Conference 2016. Réfugiés – un défi pour le système de santé suisse (bornes audio et matériel imprimé)
- 16 novembre : Journée du forum national Age et migration / FHNW (Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse) / CRS : « älter werden – gesund bleiben » (vieillir et rester en bonne santé) (bornes audio et flyer communication)
- 22 novembre : Programme national contre la pauvreté : Moyens de prévention et de lutte contre la pauvreté en Suisse (bornes audio et flyer)
- 23-24 novembre : Conférence nationale 2016 des Swiss Hospitals for Equity : Equité dans les soins : quels enjeux en Suisse ? (bornes audio et flyer)
- 7 décembre : Conférence nationale du groupement Support for torture victims « Lacunes en matière de prise en charge psychiatrique des victimes de la torture et de la guerre en Suisse » (bornes audio et matériel imprimé)

Réseautage

Comme priorité dans le travail de réseautage, INTERPRET s'était fixé l'objectif de renforcer la collaboration dans les domaines de la justice et de l'asile. La stratégie définie comprend les deux aspects suivants :

- INTERPRET veut montrer dans quelle mesure les interprètes (communautaires) titulaires d'un certificat INTERPRET et, en particulier ceux qui ont obtenu le brevet fédéral, sont capables de par leur profil de qualification de satisfaire aux exigences de l'interprétation dans ces domaines. Cela se fait au travers d'une communication active sur le système de qualification et sur le code professionnel d'INTERPRET.

- Justement grâce à ce système de qualification, en particulier avec le module 4, INTERPRET offre une formation concrète et de qualité pour les domaines susmentionnés. Avec au total 6 éditions du module 4 organisées en 2016 (1 par AVIC/HES-SOVS en français, 1 par AOZ légèrement orientée vers le domaine de l'asile et 4 par Caritas Schweiz dont 1 cours organisé « à l'interne » pour les interprètes travaillant pour la police et la justice du canton de Lucerne), le lancement du module est réussi.

On peut relever à ce propos qu'on ne parle plus sciemment d'interprètes « communautaires » dans les domaines cités et les modules correspondants : le terme a, dans ce contexte, une connotation trop fortement négative et suggère des spécificités qui ne sont ni souhaitables ni vraiment correctes.

Coordination en tant qu'association professionnelle et faitière

INTERPRET assume également certaines tâches en sa qualité d'association faitière des institutions de formation et des services d'interprétariat, ainsi que d'association professionnelle des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s. En 2016, ce rôle a englobé les activités ci-dessous :

Journée professionnelle

Les journées professionnelles annuelles pour les interprètes communautaires sont organisées au nom de l'association INTERPRET (cf. page 3).

Journée annuelle des services d'interprétariat

La journée annuelle s'est déroulée le 31 mai avec des représentants de presque tous les services d'interprétariat. En dehors des points forts prévus (norme ISO 13611 et formation intensive), deux autres sujets d'actualité sont passés au premier plan : la gestion de nouvelles possibilités techniques (principalement l'interprétariat par vidéo) et la nécessité d'une analyse et d'une éventuelle refonte des structures et des manières de procéder dans la gestion des interventions.

Les réactions des services présents ont débouché d'une part sur une rencontre thématique (cf. ci-dessous) et d'autre part sur les travaux préliminaires en vue d'un projet pilote sur l'interprétariat par vidéo ainsi que d'une plate-forme centralisée d'interprétariat.

Journée thématique pour et avec les services d'interprétariat

Une journée d'échange sur l'analyse de la gestion des interventions et sur la discussion d'éventuelles innovations a eu lieu le 31 août. 10 services d'interprétariat y ont été représentés. Il a été décidé d'approfondir et de concrétiser les réflexions en vue d'une plate-forme commune, exploitée à l'échelon national. Suite à cette décision, la première rencontre d'un groupe de travail formé de représentant-e-s de 5 services d'interprétariat a eu lieu le 14 décembre.

Travail fondamental et conceptuel

Norme ISO 13611

La norme ISO 13611 est la première norme internationale comprenant des lignes directrices concrètes et des recommandations dans le domaine de « l'interprétation en milieu social ». Les champs d'action qui y sont mentionnés correspondent dans une large mesure aux positions et stratégies d'INTERPRET. Le centre de compétence s'est fixé l'objectif de dégager les principaux éléments de la norme et de les adapter au contexte de la Suisse.

La norme est un document protégé qui ne peut être ni traduit ni diffusé. C'est pourquoi le centre de compétence en a résumé les aspects les plus importants et a mis le document préparé à disposition de ses différents partenaires. La norme dans ses versions originales en français ou anglais peut être commandée sur www.iso.org.

Autres projets

En plus des activités dans le cadre du programme subventionné par le SEM et l'OFSP, le centre de compétence était engagé dans les projets suivants durant l'année de référence :

- L'interprétariat communautaire dans la collaboration interinstitutionnelle CII, phase II : Les résultats et recommandations de la première phase du projet, qui s'est achevée par le rapport d'étude « L'importance de l'interprétariat communautaire dans les institutions de la collaboration interinstitutionnelle (CII) : pratique actuelle et recommandations formulées à partir de 13 cas étudiés », servent de base à la suite du projet lancé par les organes de la CII nationale et financé par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM (cf. rapport complet en allemand et synthèse en français sur > INTERPRET > Projets et publications). La sensibilisation dans les structures ordinaires ainsi que l'ancrage concret et orienté vers la pratique dans les quatre domaines de la CII doivent être encore renforcés. Les travaux pour discuter, tenir compte des différents points des recommandations d'action d'organes et d'institutions nationales, cantonales ou régionales ou les mettre en pratique vont se poursuivre.
- Améliorer l'accès – soutien à l'interprétariat dans la psychothérapie pour les personnes traumatisées : INTERPRET collabore au groupe d'accompagnement de ce projet lancé par le SEM.
- Formation intensive : En raison des flux migratoires actuels, la demande de prestations d'interprétariat dans certaines langues est particulièrement élevée et ne peut pas être couverte par les interprètes communautaires formé-e-s, actuellement disponibles. Pour pallier le manque d'interprètes qualifié-e-s dans un délai raisonnable, il s'agit, dans le cadre de ce projet, de former des interprètes communautaires rapidement, de manière ciblée et adaptée aux besoins. Grâce au soutien financier du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), trois formations intensives seront organisées. Si nécessaire, des cours

de langue et l'obtention d'une attestation de langue formelle (B2) sont financés pour les participant-e-s aux formations intensives. Lors du recrutement, on veille à ce que la combinaison de langues des participant-e-s corresponde au besoin du moment, mais aussi à ce que leur bagage de formation et leur biographie des langues semblent adéquats pour pouvoir acquérir les compétences nécessaires dans le cadre de cette formation intensive et devenir interprètes rapidement et avec succès.

- Préparation d'un projet d'interprétariat par vidéo : Plusieurs rencontres sur le thème de l'interprétariat par vidéo ont eu lieu sur l'initiative de l'Office fédéral de la santé publique. On considère en général que cette forme va prendre de l'importance à l'avenir et, au moins dans certaines situations, s'établir en Suisse. INTERPRET et tous ses partenaires entendent construire une offre correspondante sur la base des ressources et des structures existant au niveau régional. Pour acquérir les expériences nécessaires à cela, un projet pilote est prévu. Des contacts et des travaux préliminaires en ce sens ont déjà eu lieu dans l'année de référence, et la réalisation du projet pilote est programmée en 2017.
- Ebauche et mise en place d'une plate-forme d'interprétariat centralisée : en partant de l'idée que les structures et processus existants arrivent à leurs limites avec l'augmentation constante du nombre des interventions, et que de nouvelles solutions pour la gestion des interventions doivent être trouvées, les premières rencontres et les travaux préliminaires en vue de l'installation éventuelle d'une plate-forme d'interprétariat centralisée ont eu lieu.

Office de qualification

En collaboration avec la commission qualité et sa sous-commission pour les langues, l'office de qualification est responsable des tâches suivantes :

- développement du système de formation et de qualification ainsi que définition et surveillance de standards de qualité pertinents pour les formations dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle
- conception et organisation de procédures de reconnaissance et de qualification, notamment
 - la vérification des compétences linguistiques dans les langues d'interprétariat et locales
 - l'établissement des certificats INTERPRET
 - l'organisation des examens professionnels pour l'obtention du brevet fédéral
- information et conseil concernant le système de formation et de qualification pour les personnes et les services intéressés.

Les activités en lien avec les examens fédéraux professionnels, ainsi que les mesures d'assurance qualité qui s'y rapportent, sont subventionnées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Les autres activités de l'office de qualification font partie du programme subventionné par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM et l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

Personnel et structures

L'office de qualification d'INTERPRET est rattaché au siège d'IDEA, Piazza Nosetto 3, au centre de Bellinzone. L'équipe se compose de

- Margrit Hagenow-Caprez (direction de l'office de qualification, développements et monitoring de la qualité relatifs aux formations), Flavia Cattori (comptabilité), Janine Cola (conseil, certification, procédures d'équivalence, examens professionnels), Barbara Knopf (examens de langues, conseil) et Moesa Nicolet (facturation, soutien administratif, jusqu'en juillet).

Commission qualité CQ

En 2016 la CQ était constituée des membres suivants (sans changement) :

- Neela Chatterjee (centre de compétence INTERPRET Berne)
- Janine Cola (office de qualification, sans droit de vote)
- Isabelle Fierro (Appartenances Lausanne)
- Margrit Hagenow-Caprez (présidente, droit de vote restreint)
- Marianne Keller (hôpital pédiatrique Zurich)
- Giona Mattei (SOS Ticino)
- Helen von Flüe (Caritas Lucerne)
- Nicole Weiss (interprète communautaire et formatrice, Zurich)

En 2016, la CQ a tenu 7 séances ayant duré pour la plupart une journée entière. Daniela Luzzi Conti et Feyrouz Ounaies étaient aussi présentes aux séances, en qualité d'expertes principales pour les procédures de qualification.

Commission de langues

La commission de langues est une sous-commission de la CQ, composée de Janine Cola, Margrit Hagenow-Caprez, Daniela Luzzi-Conti et Nicole Weiss. Elle supervise l'expertise des versions d'examen nouvellement élaborées et traite les demandes de reconnaissance, concernant les compétences linguistiques dans les langues locales.

Assurance qualité dans la formation

Modules de formation reconnus

Le réseau d'institutions de formation ayant obtenu la reconnaissance de modules de formation initiale et continue se présentait, fin 2016, comme suit :

- AOZ Medios (Zurich) ; modules 1, 2, 3, 4 et 5 reconnus. En 2016, la demande de reconnaissance de la formation intensive (M1/M2) a également été présentée.
- Appartenances (Lausanne) ; modules 1, 2 et 5 reconnus.
- Bilang / ARGE Ostschweiz (St. Gall) ; modules 1 et 2 reconnus.
- Caritas Lucerne ; modules 5 et 6. En 2016, la demande de reconnaissance des modules 1 et 2 a également été présentée.
- Caritas Suisse (Lucerne) ; modules 1, 2 et 4 reconnus.
- ECAP Zurich ; modules 1 et 2 reconnus.
- MEL HEKS Bâle ; modules 1, 2, 6 et 10 reconnus.
- HES-SO Valais (Sierre) ; modules 4 et 9 reconnus.
- Intercultura /ISA (Berne) ; modules 1 et 2 reconnus.
- SAH Schaffhouse ; modules 1, 2, 3, 6 et 7 reconnus.
- SOS Ticino, Agenzia Derman (Lugano) ; modules 1, 2, 6 et 8.

Il existe pour les 10 modules du système modulaire INTERPRET des offres reconnues. Cependant, l'offre effective diffère beaucoup selon les régions.

Descriptifs de module et lignes directrices pour la mise en œuvre des modules

Lors du développement des modules 3-9, outre les compétences dans la langue locale au niveau C1, le certificat INTERPRET a été défini comme qualification d'entrée. La pratique a toutefois montré que cette limite n'était pas toujours pertinente. C'est pourquoi de nouvelles lignes directrices pour l'admission aux modules ont été développées. Pour les personnes intéressées ne possédant pas le certificat INTERPRET, une procédure d'admission sur dossier a été élaborée et des exigences spécifiques ont été définies pour tous les modules, en alternative au certificat INTERPRET. Cependant, la voie vers l'examen professionnel ne peut être entreprise qu'après l'obtention du certificat.

Procédures de qualification

Vérifications des langues

Dans les langues locales, trois examens d'allemand et deux examens de français ont été organisés. Les examinatrices d'allemand se sont rencontrées pour une séance de standardisation avec une équipe de base active déjà depuis 12 ans pour les examens d'allemand pour interprètes communautaires.

En 2016, 182 examens de langues d'interprétariat ont eu lieu, une trentaine de moins que l'an dernier. Les examens se sont répartis sur 33 langues avec l'arabe et le tigrinya clairement en tête.

Certificat INTERPRET

Le nombre des titulaires du certificat INTERPRET s'est accru, en 2016, de 73 personnes pour arriver à 1'152. Désormais, la plupart des titulaires l'ont obtenu après avoir suivi les modules 1 et 2. Dans l'année de référence, seuls cinq interprètes communautaires ont obtenu le certificat en passant par une validation d'acquis.

Examen professionnel

Trois candidat-e-s ont obtenu le brevet fédéral d'interprète communautaire et médiateur/trice interculturel/le en mars à l'occasion d'une répétition d'examen. Cinq candidats ont pris part à l'examen professionnel de novembre 2016.

Après les expériences menées avec la nouvelle épreuve de l'examen, simulation d'un entretien en dialogue, les modalités d'évaluation de cette partie ont encore été retravaillées de manière approfondie. Les nouveaux critères d'évaluation ont été expérimentés lors de l'examen de novembre 2016. Ils sont aussi à disposition des institutions de formation. On peut ainsi montrer par des exemples concrets ce que nous entendons par une traduction conforme au message.

Sur la base de la documentation présentée par INTERPRET, le niveau 5 du Cadre national des certifications CNC a été attribué au brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle.

Evénements

Journée professionnelle

Plus de 70 interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s ont pris part à la journée professionnelle de cette année sur le thème « En équilibre » (cf. p. 3).

Journée des institutions de formation

La journée annuelle des institutions de formation a de nouveau eu lieu le même jour que l'assemblée générale et a servi pour un bref échange d'expériences sur les formations en cours et celles déjà terminées.

Séminaire pour les formateurs/trices en interprétation

18 formateurs/trices des institutions de formation se sont rencontrés en septembre 2016 pour un échange fructueux sur les possibilités et les « techniques » à introduire dans l'enseignement de compétences en interprétation.

Information et documentation

Le service d'information et de conseil par e-mail et téléphone (jours ouvrables de 9h00 à 13h00) a été, en 2016 également, beaucoup sollicité, notamment pour tout ce qui touche aux diverses procédures de qualification.

Les collaboratrices de l'office de qualification ont aussi procédé à la mise à jour, dans les trois langues, des informations sur le site Internet d'INTERPRET.

La seconde moitié de l'année a déjà été sous le signe du transfert planifié de l'office de qualification au secrétariat d'INTERPRET. Le premier d'une série de « manuels sur les processus » a été préparé ; il concerne les procédures de reconnaissance des modules et les contacts entre l'office de qualification et les institutions de formation. En décembre, le domaine d'activité correspondant a été confié à Neela Chatterjee au bureau de Berne.

Secrétariat fide

En consortium avec IDEA et medialink, INTERPRET a été responsable, durant les années 2015 – 2016, de la mise sur pied et du pilotage d'un secrétariat national pour le concept fide de promotion de l'apprentissage de la langue. Le mandat englobait deux domaines d'activité. Le domaine « Information et communication I&C » comprend l'exploitation du portail Internet www.fide-info.ch et la garantie d'une offre d'information et de conseil permanente (par e-mail et par téléphone). Le domaine « Qualification des formateurs QF » s'occupe du déroulement des procédures de qualification des formateurs/trices en langue dans le domaine de l'intégration.

Deux collaboratrices (Christine Grand Favre responsable de la communication et Rita Kieffer responsable de la qualification des formateurs) ont travaillé exclusivement pour fide, tandis que Susanna Paoletti (administration), Dominik Huber (comptabilité) et Michael Müller (direction) se partageaient entre le centre de compétence INTERPRET et le secrétariat fide.

Au cours de la seconde année de pilotage, la fourniture des diverses prestations a été au premier plan au niveau opérationnel comme « fonctionnement normal ». En parallèle, à un niveau supérieur, ont eu lieu les préparatifs pour le passage de l'exploitation pilote à un secrétariat « définitif ». Compte tenu des conditions cadres incertaines et de la dimension des tâches futures qui se profile, le comité d'INTERPRET a décidé de renoncer à une demande de renouvellement dans le cadre de la procédure de soumission lancée par le SEM en été 2016. L'engagement d'INTERPRET pour le secrétariat fide s'est ainsi achevé avec la fin de la phase pilote.

La plate-forme Internet www.fide-info.ch contient des informations sur le concept fide de promotion de l'apprentissage de la langue ainsi que sur les offres et les prestations de service du secrétariat.

Finances

Durant l'année de référence, la plus grande partie des travaux de l'office de qualification et du centre de compétence ont eu lieu dans le cadre du programme subventionné, et ont été financés par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM et par l'Office fédéral de la santé publique OFSP, conformément à la convention de subvention pour les années 2014 - 2017. Les taxes pour les différentes procédures de qualification ainsi que les subventions du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI pour les travaux en lien avec les examens professionnels représentent une autre source de recettes. Dans une moindre mesure, la vente de matériel d'information ainsi que les honoraires occasionnels pour des interventions et des formations contribuent également au financement des deux domaines d'activité.

Dans les comptes de l'association, les deux domaines décrits ci-dessus sont tenus de manière entièrement séparée, les recettes issues des cotisations de membres sont normalement placées face aux dépenses du secrétariat de l'association et de la réalisation des événements d'INTERPRET (journée professionnelle et assemblée générale). L'association INTERPRET clôt l'année associative avec un bénéfice de CHF 1'763.03.

La synthèse ci-dessous vise à présenter le plus de transparence possible. Elle comprend donc non seulement les chiffres relatifs aux activités directes de l'association INTERPRET, mais représente aussi le volume des contributions fédérales ainsi que leur utilisation par les différents domaines d'activité dans une vue d'ensemble.

Bilan

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs		
Liquidités	165'417.33	39'333.74
1000 Caisse Müller	500.00	290.40
1001 Caisse Chatterjee	500.00	470.00
1002 Caisse Emch-Fassnacht	500.00	380.30
1003 Caisse Paoletti	454.70	500.00
1004 Caisse Kieffer	500.00	500.00
1005 Caisse Grand Favre	500.00	500.00
1010 PCC Association 30-261986-6	26'026.03	6'218.50
1011 PCC Centre de compétence 30-452599-7	136'436.60	30'474.54
Créances résultant de livraisons et prestations	174'179.91	183'335.62
1100 Debiteurs INTERPRET	59'310.00	91'083.90
1101 Debiteurs fide	114'869.91	92'251.72
Autres créances à court terme	179.85	382.96
1109 Carte débit	179.85	382.96
Comptes de régularisation de l'actif	8'811.70	13'227.00
1300 Actifs transitoires	8'811.70	13'227.00
TOTAL ACTIFS	348'588.79	236'279.32
Passifs		
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	38'584.50	19'650.40
2000 Créanciers INTERPRET	38'584.50	19'650.40
Autres engagements à court terme	61'854.98	90'647.18
2002 Créanciers fide		10'078.10
2010 Créanciers assurances sociales		5'741.45
2050 Créanciers personnelle	6'213.90	
2091 Paiement anticipé SEM et OFSP	6'633.53	
2201 Décompte TVA		11'432.63
2210 Transitoires Idea sagl	49'007.55	63'395.00
Comptes de régularisation passifs	3'768.45	120.00
2300 Passifs transitoires	3'768.45	120.00
Provisions à court terme	164'101.52	30'808.00
2401 Provisions pour banque de donnés	10'000.00	20'000.00
2405 Provisions pour étude qualité	10'808.00	10'808.00
2415 Provisions pour le transfert	21'832.87	
2416 Provisions pour plateforme	14'000.00	
2417 Provisions pour formation intensive	107'460.65	
Total capitaux étrangers à court terme	268'309.45	141'225.58
Provisions à long terme / fonds etc.		16'537.43
2600 Provisions		410.17
2601 Fonds brevet fédéral		16'127.26
Total capitaux étrangers à long terme		16'537.43
Capital	80'279.34	78'516.31
2800 Capital propre	78'516.31	89'807.00
Résultat	1'763.03	-11'290.69
TOTAL PASSIFS	348'588.79	236'279.32

Comptes de résultats 2016 par centres de coûts

Recettes		Association	Compte de passage subventions	Centre de compétence	Projet CIL	Comité de direction	Office de qualification	Brevet fédéral	Formation intensive	fide, I&K	fide, A&W	Salde
Cotisations de membres		26'360.00										26'360.00
3100	Cotisations de membres ind.	17'960.00										17'960.00
3101	Cotisations membres coll.	8'400.00										8'400.00
Contributions publiques			358'750.00	14'000.00	31'366.47			53'718.00	132'696.00			590'530.47
3200	Contributions OFSP		150'000.00	14'000.00								164'000.00
3201	Contributions SEM		208'750.00		31'366.47				132'696.00			372'812.47
3202	Contributions SEFRI						53'718.00					53'718.00
Prestations et produits		5'474.35		17'739.00			87'090.00	13'240.00				123'543.35
3400	Prestations			11'500.00								11'500.00
3401	Formation			2'100.00			2'160.00					4'260.00
3403	Taxes	5'340.00		2'980.00			83'695.00	13'240.00				105'255.00
3404	Produits			1'159.00			1'235.00					2'394.00
3405	Autres recettes	134.35										134.35
Recettes des projets										127'770.06	118'636.03	246'406.09
3500	fide									127'770.06	118'636.03	246'406.09
Diminution du rendement							-1'815.00					-1'815.00
3900	Diminution du rendement						-1'815.00					-1'815.00
TOTAL RECETTES		31'834.35	358'750.00	31'739.00	31'366.47		85'275.00	66'958.00	132'696.00	127'770.06	118'636.03	985'024.91

Dépenses		Assoc.	Subv.	Centre de comp.	CII	CDD	Office de qual.	BF	Form. Intens.	fide I&K	fide A&W	Salde
Charges de prestations de tiers		4'682.10		28'117.15		18'005.90	158'801.45	68'129.05	25'235.35			302'971.00
4401	Honoraires Idea sagl			4'328.10		17'122.50	110'300.00	50'682.50				182'433.10
4402	Honoraires Idea sagl, base de d.			22'020.00								22'020.00
4410	Charges d'exploitation/matériel Idea sagl					452.00	12'528.60	6'506.80				19'487.40
4453	Honoraires interprètes	2'633.05		1'769.05								4'402.10
4454	Honoraires expert-e-s	1'150.00					19'775.60	6'175.00				27'100.60
4455	Mandats exam. de langues						14'992.80					14'992.80
4459	Autres mandats externes						591.00	2'500.00				3'091.00
4460	Frais dest. honoraires	899.05				431.40	613.45	2'264.75				4'208.65
4510	Dépenses formation intensive								25'235.35			25'235.35
Total charges de prestations		4'682.10		28'117.15		18'005.90	158'801.45	68'129.05	25'235.35			302'971.00
Personnel		13'712.10		138'053.48	25'861.83	16'291.62	6'542.68	12'095.18		105'471.19	99'320.40	417'348.48
5000	Salaires	13'712.10		138'053.48	25'861.83	16'291.62	6'542.68	12'095.18		105'471.19	99'320.40	417'348.48
Assurances sociales		1'492.65		20'778.08	3'886.64	1'690.59	675.37	975.04		15'753.27	14'119.63	59'371.27
5700	AVS/AC/AI	621.76		8'848.44	1'657.60	690.95	519.85	750.57		6'760.14	6'570.31	26'419.62
5710	Caisse d'allocations familiales	175.66		2'484.91	465.51	194.09	146.02	210.80		1'898.45	1'583.46	7'158.90
5720	Institutions de prévoyance	500.33		6'933.58	1'293.08	538.86				5'196.51	4'352.44	18'814.80
5730	Assurance accident	137.58		1'696.65	317.85	203.10	9.50	13.67		1'282.92	1'094.41	4'755.68
5740	Assurance indemnités journ.	57.32		814.50	152.60	63.59				615.25	519.01	2'222.27
Autres charges de personnel		54.05		5'011.11	118.00	135.30		325.00		41.60		5'685.06
5802	Frais	54.05		5'011.11	118.00	135.30		325.00		41.60		5'685.06
Total charges de personnel		15'258.80		163'842.67	29'866.47	18'117.51	7'218.05	13'395.22		121'266.06	113'440.03	482'404.81

Dépenses (suite)		Assoc.	Subv.	Centre de comp.	CII	CDD	Office de qual.	BF	Form. Intens.	fide I&K	fide A&W	Salde
Charges de locaux		10'568.00		7'194.00		160.00	3'848.80	1'201.90				22'972.70
6000	Loyers	9'282.00		6'669.00								15'951.00
6007	Locations locaux externes	1'286.00		525.00		160.00	3'848.80	1'201.90				7'021.70
Frais administratifs		-6'695.05		22'614.50	1'500.00	1'713.00		260.00		6'504.00	5'196.00	31'092.45
6500	Matériel de bureau	984.95		2'029.00		93.00						3'106.95
6501	Photocopies	281.15		141.45								422.60
6502	Literature spécialisée			50.00								50.00
6503	Impression	510.60		2'836.85								3'347.45
6510	Téléphone	721.95		424.45								1'146.40
6520	Frais de port	508.10		430.10								938.20
6530	Révision					1'620.00						1'620.00
6550	Autres frais administratifs	-10.60			1'500.00			260.00				1'749.40
6560	Maintenance informatique			10'758.55								10'758.55
6561	Soutien informatique externe	2'008.80		5'944.10								7'952.90
6599	Frais administratifs fide	-11'700.00								6'504.00	5'196.00	
Relations publiques / communication		6'089.10		17'823.25				944.00				24'856.35
6601	Relations publiques			11'701.85								11'701.85
6602	Evénements	2'503.70		1'844.55				944.00				5'292.25
6603	Site internet			107.30								107.30
6604	Traductions	3'585.40		4'169.55								7'754.95
Total charges d'exploitation		9'962.05		47'631.75	1'500.00	1'873.00	3'848.80	2'405.90		6'504.00	5'196.00	78'921.50
Résultat financier		168.37		845.41								1'013.78
6940	Frais comptes poste	168.37		845.41								1'013.78
Total résultat financier		168.37		845.41								1'013.78

Dépenses (suite)		Assoc.	Subv.	Centre de comp.	CII	CDD	Office de qual.	BF	Form. Intens.	fide I&K	fide A&W	Salde
Charges / Recettes extraordinaires				-1'090.30			1'085.00	1'200.00				1'194.70
8101	Charges extraordinaires			706.70			1'085.00	1'200.00				2'991.70
8102	Recettes extraordinaires			-297.00								-297.00
8104	Contribution infrastructure projets			-1'500.00								-1'500.00
Fonds et provisions				4'000.00			21'832.87	-16'537.43	107'460.65			116'756.09
8500	Fonds affectés			-20'000.00				-16'537.43				-36'537.43
8511	Provisions banque de donnés			10'000.00								10'000.00
8515	Provisions transfert						21'832.87					21'832.87
8516	Provisions plateforme			14'000.00								14'000.00
8517	Provisions formation intensive								107'460.65			107'460.65
TOTAL DEPENSES		30'071.32	0.00	243'346.68	31'366.47	37'996.41	192'786.17	68'592.74	132'696.00	127'770.06	118'636.03	983'261.88
TOTAL RECETTES		31'834.35	358'750.00	31'739.00	31'366.47	0.00	85'275.00	66'958.00	132'696.00	127'770.06	118'636.03	985'024.91
Gain / Perte avant répartition des subventions		1'763.03	358'750.00	-211'607.68	0.00	-37'996.41	-107'511.17	-1'634.74	0.00	0.00	0.00	1'763.03
Utilisation des subventions et recettes		0.00	-358'750.00	211'607.68	0.00	37'996.41	107'511.17	1'634.74	0.00	0.00	0.00	0.00
8900	Transfert des subventions		-358'750.00	211'607.68		37'996.41	107'511.17	1'634.74				
Résultat		1'763.03										1'763.03

Perspectives

Comme évoqué dans l'introduction, 2017 sera une année importante et intéressante pour INTERPRET et, dans l'ensemble, pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle.

- Transfert de l'office de qualification à Berne : Tous les domaines d'activité de l'office de qualification seront pris en charge par l'équipe du secrétariat général. Le transfert se fera par étapes, ce qui signifie que, pour une période limitée, Berne sera déjà le bureau de référence pour certains domaines (comme, pour commencer, toutes les tâches qui ont trait à la reconnaissance des modules de formation ainsi qu'à l'accompagnement et à l'assistance des institutions de formation), tandis que d'autres tâches resteront encore à Bellinzone. Probablement après les vacances d'été, le déménagement de l'office de qualification à Berne sera complété avec le changement formel de l'adresse de référence.
- Réalisation d'un projet pilote d'interprétariat par vidéo : Un projet pilote sera réalisé en collaboration avec des services d'interprétariat de Suisse alémanique intéressés et des clients sélectionnés dans le domaine de la santé. Dans ce projet, les offres techniques de la SAVD Videodolmetschen GmbH devront être utilisées pour acquérir des expériences pratiques concrètes en matière d'interprétariat par vidéo.
- Concrétisation d'une plate-forme d'interprétariat : Les réflexions et les travaux préliminaires pour la mise en place d'une plate-forme d'interprétariat ont été approfondis et concrétisés. Grâce à celle-ci, différentes tâches pourront être facilitées et pour ce faire, des processus adéquats seront automatisés dans la gestion des interventions.
- Diriger l'avenir sur la bonne voie : 2017 est la dernière année du contrat de subvention en cours entre INTERPRET et les deux organes fédéraux SEM et OFSP. Au cours de cette année, la suite de la collaboration devra être négociée, et le volume et la forme des futures conventions devront être définis. INTERPRET est confiant qu'un paquet global, judicieux pour toutes les parties, sera mis sous toit.

Mais 2017 est aussi une année prometteuse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle ainsi que pour l'ensemble du travail d'intégration. C'est en effet la dernière année dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux PIC. Dans ce contexte aussi, la tendance qui se dessine à partir de 2018 est que la nouvelle phase sera principalement marquée par la continuité. INTERPRET s'emploiera dans la mesure du possible à ce que l'importance de l'interprétariat communautaire puisse être maintenue ou accrue dans les PIC.

Une fois de plus il apparaît clairement que de nombreux projets importants ont pu être réalisés et que beaucoup d'autres restent pendants. INTERPRET se réjouit de pouvoir compter sur un vaste réseau de partenaires et remercie tous ceux qui, sous quelque forme que ce soit, ont contribué et continueront à contribuer au renforcement de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle ainsi qu'au développement de sa professionnalisation.